



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI
21 FÉVRIER 2023 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers : Daniel Pilon
Maryam Kamali Nezhad
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Absents :

les conseillers : Maya Chammas
Antoine Tayar

formant quorum

et

Magali Lechasseur, Greffière adjointe
Nathalie Rhéaume, Trésorière et directrice des Ressources matérielles

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 23-02-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

RESOLUTION NO. 23-02-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 21 février 2023, sous réserve de retirer le point 21 à l'ordre du jour intitulé : « Honoraires pour services professionnels pour les plans et devis pour la réfection de la passerelle Russell ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To adopt the agenda of the Regular Meeting of February 21, 2023, under reserve by removing item 21 entitled: "Professional services for Russell Pedestrian Bridge Rehabilitation Plans and Specifications".

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19h20, il répond aux questions de 15 citoyens et la période de questions se termine à 20h36.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 janvier 2023 et de la réunion extraordinaire du 31 janvier 2023

RÉSOLUTION N° 23-02-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 janvier 2023 et de la réunion extraordinaire du 31 janvier 2023

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 janvier 2023 et de la réunion extraordinaire du 31 janvier 2023 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 janvier 2023 et de la réunion extraordinaire du 31 janvier 2023 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-02-02

Subject: Adoption of Minutes of January 24, 2023 Regular Meeting and of January 31, 2023 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of January 24, 2023, and Special Meeting of January 31, 2023 have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Assistant Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of January 24, 2023 and Special Meeting of January 31, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$ 02-2023
- .2 Liste des commandes -50 000\$ 02-2023
- .3 Liste des achats sans émission de bon de commandes 02-2023
- .4 Liste des chèques et dépôts directs 02-2023
- .5 Rapport - Ressources humaines 02-2023
- .6 Registres des règlements d'emprunt - résultats 02-2023

6. Expression de condoléances

RÉSOLUTION N° 23-02-03

Objet : Expression de condoléances

ATTENDU QUE la Ville a appris avec une immense tristesse le décès de M. Gordon Black;

ATTENDU QUE monsieur Black était directeur des ressources humaines de la Ville depuis mars 2005;

ATTENDU QUE monsieur Black était très apprécié par ses employés, ses collègues et ses pairs;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'offrir, au nom du conseil municipal, des employés et des résidents de la Ville de Mont-Royal, de très sincères condoléances à la conjointe et aux membres de la famille de M. Gordon Black à l'occasion de la perte d'un être cher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-02-03

Subject: Expression of condolences

WHEREAS Town Council was deeply saddened to learn of the passing of Mr. Gordon Black;

WHEREAS Mr. Black was the Director of Human Resources for the Town since March 2005;

WHEREAS Mr. Black was greatly appreciated by his employees, colleagues and peers;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To offer, on behalf of Mount Royal's Council, employees and residents, very sincere condolences to his partner and members of the family of Mr. Gordon Black on the loss of a loved one.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Marché public d'été à Ville de Mont-Royal - Saison 2023

RÉSOLUTION N° 23-02-04

Objet : Marché public d'été à Ville de Mont-Royal - Saison 2023

ATTENDU QU'il est prévu au plan d'urbanisme de stimuler la revitalisation du centre-ville;

ATTENDU le franc succès des années précédentes, il y a lieu de poursuivre la présence d'un marché public au centre-ville.

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

De poursuivre la présence d'un marché public pour la saison estivale 2023;

D'accepter l'offre de services de l'organisme « Marchés d'Ici », reçue le 23 janvier 2023 au montant de 21 000\$ plus taxes pour la gestion du marché et 6 600\$ plus taxes pour la location des 20 tentes le tout, pour un total de 15 journées pour la saison 2023;

D'autoriser la directrice générale à signer l'offre de service des Marchés d'Ici;

RESOLUTION N° 23-02-04

Subject: Season 2023 - Summer public market in Town of Mount Royal

WHEREAS the Town's urban plan includes an orientation to stimulate the revitalization of the Town center;

WHEREAS the great success of the last years, it gives reason to continue the presence of a public market in the Town Center.

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To continue holding a public market for the 2023 summer season;

To accept the offer of services from «Marchés d'Ici» received on January 23th, 2023 for the amount of \$21,000 plus taxes for the managing of the market and \$6,600 plus taxes for the rental of 20 tents, all for a total of 15 days for the summer season 2023;

To authorize the Town Manager to sign the offer of services with Marchés d'Ici;

D'autoriser une dépense totale de 27 600\$ plus taxes, imputé au budget de fonctionnement 02-620-00-34.

To authorize a total expense of \$27,600 plus taxes, charged to the operating budget 02-620-00-34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Droit de propriété superficière et servitudes - lot 1 681 584

RÉSOLUTION N° 23-02-05

RESOLUTION N° 23-02-05

Objet : Droit de propriété superficière et servitudes - lot 1 681 584

Subject: Right of superficies and servitudes - lot 1 681 584

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

De conclure avec Réseau express métropolitain inc. l'acte de reconnaissance de droit de propriété superficière et de servitudes relatif à une partie du lot 1 681 584 du cadastre du Québec;

To enter into a deed of recognition of superficies and servitudes with Réseau express métropolitain inc. for part of lot 1 681 584 of the Quebec cadastre;

D'autoriser le greffier à signer, au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

To authorize the Town clerk to sign, on behalf of Town of Mount Royal, any documents necessary to give full effect to this resolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Approbation de la programmation des travaux version no. 3, révision no. 2, dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 du MAMH pour l'année 2023

RÉSOLUTION N° 23-02-06

RESOLUTION N° 23-02-06

Objet : Approbation de la programmation des travaux version no. 3, révision no. 2, dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 du MAMH pour l'année 2023

Subject: Approval of the work MAMH TECQ 2019-2023 Program No. 3 revision No. 2 for year 2023

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

WHEREAS the Town of Mount Royal has examined Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) for years 2019 to 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

WHEREAS the Town of Mount Royal must respect the procedures in the guide that apply to it in order to receive the government contribution that was confirmed to it in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

De respecter les modalités du guide qui s'appliquent à Ville de Mont-Royal;

To respect the procedures in the guide that apply to it;

De dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

D'approuver la programmation des travaux version no. 3 révisée no. 2 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'année 2023;

D'autoriser l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la demande d'aide financière liée à la programmation des travaux version no.3 révision no.2 TECQ 2019-2023 et de tous les autres documents exigés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

De respecter l'atteinte du seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 75 \$ par habitant par année;

D'informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester que la programmation de travaux version no. 3 révision no. 2 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ratification des débours pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2023

RÉSOLUTION N° 23-02-07

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2023

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er janvier au 31 janvier 2023 :

Masse salariale : 1 972 582 \$

To release Canada and Quebec as well as their Ministers, senior officials, employees and agents from all responsibility regarding claims, requirements, losses, damage and costs of any kind based on an injury inflicted upon a person, that person's death, damage caused to property or the loss of property due to a deliberate or negligent act stemming directly or indirectly from investments made by way of the government contribution obtained from the TECQ 2019-2023 Program;

To approve the work program No. 3 revision No. 2 in respect to the Minister of Municipal Affairs and Housing TECQ 2019-2023 program for the year 2023;

To authorize the deposit of the subvention request for the MAMH TECQ 2019-2023 Program no.3 rev.2 and all other documents required by the Minister of Municipal Affairs and Housing required to receive the government contribution;

To realize the capital asset minimal threshold in municipal infrastructures fixed at \$75 per resident per year of the program;

To inform the Minister of Municipal Affairs and Housing of any changes that will be made to the programming work approved by this resolution;

To certify that the work program No. 3 revision No. 2 includes true costs and reflects the admissible work-related costs.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 23-02-07

Subject: Confirmation of Disbursements for the period of January 1st to January 31, 2023

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between January 1st to January 31, 2023:

Payroll: \$1,972,582

Fournisseurs et autres paiements :	1 488 147 \$	Suppliers and other payments:	\$1,488,147
Frais de financement :	116 \$	Financing cost:	\$116
Total des déboursés :	3 460 845 \$	Total disbursements:	\$3,460,845

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Renouvellement du contrat pour l'entretien quotidien des terrains de baseball et de soccer au parc Danyluk pour 2023

RÉSOLUTION N° 23-02-08

RESOLUTION N° 23-02-08

Objet : Renouvellement du contrat pour l'entretien quotidien des terrains de baseball et de soccer au parc Danyluk pour 2023

Subject: Renewal of contract for the maintenance of the baseball and soccer fields at Danyluk Park for 2023

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

D'accorder le renouvellement du contrat avec Techniparc Inc. pour la saison 2023, tel qu'indiqué dans l'appel d'offres original pour l'entretien des terrains de baseball et de soccer au parc Danyluk situés au 60, avenue Roosevelt et plusieurs petits terrains de soccer situés dans d'autres parcs au prix total de 69 260,42 \$ (taxes incluses);

To award the contract renewal to Techniparc Inc., for the 2023 season, as indicated in the original tender for the maintenance of the baseball and soccer fields at Danyluk Park, 60 Roosevelt Avenue, and other soccer fields in other parks for a total price of \$69,260.42 (taxes included);

D'autoriser une dépense maximale de 69 260,42 \$ pour l'entretien des terrains de baseball et de soccer au parc Danyluk.

To authorize a maximum amount of \$69,260.42 for the maintenance of the baseball and soccer fields at Danyluk Park.

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 69 260,42 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2023, poste budgétaire 02 751 01 447.

To charge this expenditure up to \$69,260.42 (taxes included) to the 2023 financial activities, budget item No. 02 751 01 447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Le maire suspend la séance du conseil de 20h44 à 20h45.

12. Fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres

RÉSOLUTION N° 23-02-09

RESOLUTION N° 23-02-09

Objet : Fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres

Subject: Supply, planting and maintenance of new trees

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

D'autoriser une dépense de 236 561,06 \$ (taxes incluses) en 2023 pour la fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$236,561.06 (taxes included) in 2023 for the supply, planting and maintenance of new trees, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie ORANGE PAYSAGEMENT INC. le contrat (C-2023-24) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 236 561,06 \$ (taxes incluses) pour l'année 2023, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-762-00-459 « Services extérieurs - Plantation d'arbres »

Contrat : 236 561,06 \$ (taxes incluses)
Crédit : 216 011,78 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to the lowest tenderer, ORANGE PAYSAGEMENT INC. the contract (C-2023-24) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$236,561.06 (taxes included) for the year 2023, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2023

Appropriation:
02-762-00-459 "Services extérieurs - Plantation d'arbres"

Contract: \$236,561.06 (taxes included)
Credit: \$216,011.78

CARRIED UNANIMOUSLY

13. **Renouvellement : Collecte et transport de matières recyclables**

RÉSOLUTION N° 23-02-10

Objet : Renouvellement : Collecte et transport de matières recyclables

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 420 000 \$ (taxes incluses) du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 pour la collecte et le transport des matières recyclables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC. le renouvellement du contrat C-2021-01 : Collecte et transport des matières recyclables, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, au montant de 417 360,91 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-452-00-446 « Services extérieurs - Collectes sélectives »

Contrat : 313 020,68 \$ (taxes incluses)
Dépense : 315 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 387 636,98 \$

RESOLUTION N° 23-02-10

Subject: Renewal: Collection and transportation of recyclable materials

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an expense of \$420,000 (taxes included) from April 1st 2023 until March 31st 2024, for the collection and transportation of recyclable materials, which includes, as needed, all accessories costs;

To award to DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC. the renewal of contract C-2021-01: Collection and transportation of recyclable materials, from April 1st 2023 until March 31st 2024, in the amount of \$417,360.91 (taxes included), in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2023

Imputation:
02-452-00-446 « Services extérieurs - Collectes sélectives »

Contract: \$313,020.68 (taxes included)
Expense: \$315,000 (taxes included)
Credits: \$387,636.98

Provenance :
Budget de fonctionnement 2024

Imputation :
02-452-00-446 « Services extérieurs - Collectes sélectives »

Contrat : 104 340,23 \$ (taxes incluses)
Dépense : 105 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 95 879 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville pour 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source:
Operating Budget 2024

Imputation:
02-452-00-446 « Services extérieurs - Collectes sélectives »

Contract: \$104,340.23 (taxes included)
Expense: \$105,000 (taxes included)
Credits: \$95,879

Credits required for this activity will be maintained in the budget of the Town for 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Renouvellement : Location et service de conteneurs

RÉSOLUTION N° 23-02-11

Objet : Renouvellement : Location et service de conteneurs

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 60 000 \$ (taxes incluses) pour la saison 2023-2024 pour la location et le service de conteneurs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE. le renouvellement du contrat C-2021-04 : location et service de conteneurs, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 au montant de 58 372,63 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-453-00-458 « Services extérieurs - recyclables »

Contrat : 52 535,37 \$ (taxes incluses)
Dépense : 54 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 49 309,20 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2024

Imputation :
02-453-00-458 « Services extérieurs - recyclables »

RESOLUTION N° 23-02-11

Subject: Renewal: Rental and service of containers

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To authorize an expense of \$60,00.00 for the season 2023-2024 for the rental and service of containers, including all accessories costs, if applicable;

To grant EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE. the renewal of contract C-2021-04: rental and service of containers, from April 1, 2023 until March 31, 2024 in the amount of \$58,372.63 (taxes included), in accordance with tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2023

Appropriation:
02-453-00-458 « Services extérieurs - recyclables »

Contract: \$52,535.37 (taxes included)
Expense: \$54,000 (taxes included)
Credits: \$49,309.20

Source:
Operating budget 2024

Appropriation:
02-453-00-458 « Services extérieurs - recyclables »

Contrat : 5 837,26 \$ (taxes incluses)
Dépense : 6 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 5 478,80 \$

Contract: \$5,837.26 (taxes included)
Expense: \$6,000 (taxes included)
Credits: \$5,478.80

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville en 2024.

Credits required for this activity will be maintained in the budget of the Town in 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Autorisation de paiement - Assurances de dommages

RÉSOLUTION N° 23-02-12

RESOLUTION N° 23-02-12

Objet : Autorisation de paiement - Assurances de dommages

Subject: Payment Authorization - Property and Casualty Insurance

ATTENDU QUE la Ville est partie à « l'Entente de regroupement - Municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2019-2023 »;

WHEREAS the Town is party to the « l'Entente de regroupement - Municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2019-2023 »;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est mandatée afin de procéder au renouvellement des contrats d'assurances dommages au nom de toutes les parties du regroupement;

WHEREAS under that agreement, the Union des municipalités du Québec (UMQ) is mandated to renew the Property and Casualty Insurance policies on behalf of all the members of the Regroupement;

ATTENDU QUE le comité exécutif de l'UMQ a autorisé le renouvellement des assurances de dommages à BFL Canada inc. pour le terme du 1er janvier 2023 au 1er janvier 2024;

WHEREAS the UMQ executive committee has authorized the renewal of the Property and Casualty Insurance with BFL Canada Inc., for the period from January 1, 2023, to January 1, 2024;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

De verser, à BFL Canada inc., un montant de 114 062,57 \$, incluant la taxe de 9 % et les frais de courtage, pour les primes des assurances des biens, bris des équipements et délits.

To pay to BFL Canada Inc. the amount of \$114,062.57, including the 9% tax and the brokerage fees, for the property, equipment breakdown and crime insurance premiums.

De verser, à BFL Canada inc., un montant de 111 703,29 \$, incluant la taxe de 9 % et les frais de courtage, pour les primes des assurances responsabilité civile et municipale.

To pay to BFL Canada Inc. the amount of \$111,703.29, including the 9% tax and the brokerage fees, for the liability and municipal insurance premiums.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Fourniture et livraison d'un chargeur sur roues neuf 2022 ou plus récent

RÉSOLUTION N° 23-02-13

Objet : Fourniture et livraison d'un chargeur sur roues neuf 2022 ou plus récent

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 433 431,63 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison d'un (1) chargeur sur roues neuf 2022 ou plus récent comprenant les frais accessoires, le cas échéant, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt E-2302 par le MAMH;

D'accorder à BRANDT TRACTOR LTD le contrat (C-2022-68) à cette fin, au prix unitaire soumis, pour un montant de 429 431,63 \$ (taxes incluses), incluant les options retenues, conformément aux documents de soumission;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-2302 amorti sur une période de vingt (20) ans

Imputation :
Projet 2022-320-07 « Chargeur sur roues (unité 695) »

Compte budgétaire : 22-300-00-751

Contrat : 429 431,63 \$ (axes incluses)
Dépense totale : 433 431,63 \$ (taxes incluses)
Crédit : 395 780,85 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-02-13

Subject: Supply and Delivery of one new wheel loader 2022 or more recent

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expense of \$433,431.63 (taxes included) for the supply and delivery of one (1) new wheel loader 2022 or more recent including all accessory fees, conditional on the approval of loan by-law E-2302 by the MAMH;

To award to the bidder that is BRANDT TRACTOR LTD the contract (C-2022-68) for this purpose, at the price submitted, \$429,431.63 (taxes included), including the selected options, all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan by-law E-2302 with an amortization period over twenty (20) years

Appropriation:
Project 2022-320-07 "Chargeur sur roues (unité 695)"

Budget account: 22-300-00-751

Contract: \$429,431.63 (taxes included)
Total expense: \$433,431.63 (taxes included)
Credit: \$395,780.85

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels pour la conception du nouveau "10/20 Roosevelt"

RÉSOLUTION N° 23-02-14

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels pour la conception du nouveau « 10/20 Roosevelt »

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels de plus 50 000 \$;

RESOLUTION N° 23-02-14

Subject: Bid weighting and evaluation system for professional services for the design of the new "10/20 Roosevelt"

WHEREAS under section 573.1.0.1.2 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., c. C-19), where a contract for professional services for more than \$50,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour la conception du nouveau « 10/20 Roosevelt »;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels pour la conception du nouveau "10/20 Roosevelt".

Vote contre : Conseillère Maryam Kamali Nezhad

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for the professional services for the design of the new "10/20 Roosevelt";

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for the professional services for the design of the new "10/20 Roosevelt".

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

CARRIED BY MAJORITY

18. Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de basketball pour 2023

RÉSOLUTION N° 23-02-15

Objet : Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de basketball pour 2023

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'accorder le renouvellement du contrat avec « LES SPORTS VIDA SANA » pour la saison 2023, tel qu'indiqué dans l'appel d'offres d'origine intitulé « Programmation d'un camp de basketball pour 2022 », au montant de 230 \$ par enfant par semaine de cinq (5) jours et 185 \$ par enfant par semaine de quatre (4) jours;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 58 000 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2023, poste budgétaire 02 754 11 447;

De plus, advenant le cas que le nombre d'inscriptions dépasse le montant total de 58 000 \$, toute dépense excédentaire à ce montant sera défrayée par les revenus excédentaires perçus avec les inscriptions au camp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-02-15

Subject: Renewal of contract for Basketball Camp for 2023

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To award the contract renewal at "LES SPORTS VIDA SANA" for the 2023 season, as indicated in the original tender call entitled "Programmation d'un camp de basketball pour 2022" in the amounts of \$230 per child for a five (5) day week and \$185 per child for a four (4) day week;

To charge this expenditure up to \$58,000 (taxes included) to the 2023 financial activities, budget item 02 754 11 447;

In the event that registrations exceed the amount of \$58,000, all additional costs will be covered by the additional revenues received from the registrations.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - surveillance des travaux d'infrastructure

RÉSOLUTION N° 23-02-16

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - surveillance des travaux d'infrastructure

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels de plus 50 000 \$;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructure;

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services pour la surveillance des travaux d'infrastructure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-02-16

Subject: Bid weighting and evaluation system for professional services - monitoring and inspection of infrastructure civil works

WHEREAS under section 573.1.0.1.2 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., c. C-19), where a contract for professional services for more than \$50,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for the monitoring and the inspection of infrastructure works;

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for engineering professional services for the monitoring and the inspection of infrastructure works.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Reconstruction du séparateur d'huile - Travaux publics

RÉSOLUTION N° 23-02-17

Objet : Reconstruction du séparateur d'huile - Travaux publics

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 131 415,65 \$ (taxes incluses) pour la reconstruction du séparateur d'huile aux travaux publics (BA-380-PB-Reconstruction séparateur d'huile garage municipal-2023);

D'autoriser un emprunt de 131 415,65 \$ (taxes incluses) du fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans;

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses comme suit :

RESOLUTION N° 23-02-17

Subject: Oil separator rebuild - Public works

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense of \$131,415.65 (taxes included) for the oil separator rebuild at public works (BA-380-PB-Reconstruction séparateur d'huile garage municipal-2023);

To authorize a loan of \$131,415.65 (taxes included) from the working capital to pay for this expense and to repay this amount over a period of 5 years;

To authorize the town manager to award the various contracts required for the execution of this project, all according to the procedures and policies of the Town;

To charge the expenses as follows:

Provenance :
Fonds de roulement

Source:
Working capital

Imputation :
Projet 2023-310-05 « Reconstruction séparateur
d'huile garage municipal »

Appropriation:
Project 2023-310-05 "Reconstruction séparateur
d'huile garage municipal"

Poste budgétaire : 22-300-00-721
Dépense : 131 415,65 \$ (taxes incluses)
Crédit : 120 000 \$

Budget account: 22-300-00-721
Expense: \$131,415.65 (taxes included)
Credit: \$120,000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Honoraires pour services professionnels pour les plans et devis pour la réfection de la passerelle Russell

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

22. Refonte du site web de la Ville

RÉSOLUTION N° 23-02-18

RESOLUTION N° 23-02-18

Objet : Refonte du site web de la Ville

Subject: Website redesign

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

D'autoriser une dépense de 95 000 \$ (taxes incluses) pour la refonte du site web de la Ville;

To authorize an expense of \$95 000 (taxes included) for the redesign of the Town's website;

D'accorder à BLANKO (9254-3685 Québec Inc.) le contrat à cette fin pour un montant de 71 284,50 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

To award the contract in the amount of \$71,284.50 (taxes included) to BLANKO (9254-3685 Québec Inc.) in accordance with the tender documents;

D'imputer cette dépense au PTI 2022, financé par un emprunt (Règlement E-2207), projet 2022-100-11, numéro d'appropriation 22-100-00-761.

To charge this expenditure to the 2022 CWP, financed by a loan (by-law E-2207), project no. 2022-100-11, appropriation number 22-100-00-761.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 23-02-19

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 27 janvier 2023 :

Plan n° 2 : 840 Caledonia pour « Modification des façades »; sous les réserves suivantes;

- Assurez que les soffites sont blancs sur l'ensemble du bâtiment. Il y a un manque de cohérence sur les plans;

- La largeur du clin en aluminium doit être démontrée (même qu'existant ou au minimum 6") afin de conserver le style architectural;

- S'assurer que la couleur du mortier soit tel que l'existant afin d'avoir des joints appareillés.

Plan n° 4 : 128 Morrison pour « Modification d'ouvertures au mur arrière »; sous la réserve suivante;

- S'assurer que le carrelage est vertical (plus en hauteur qu'en largeur) pour une question d'uniformité.

Plan n° 5 : 415 Leacross pour « Changement de bardeaux de toiture et revêtement extérieur ».

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 10 février 2023 :

Plan n° 1 : 30 Jasper pour « Agrandissement »; sous les réserves suivantes;

- Accentuez la transition entre la partie du haut et du bas pour l'agrandissement;

- Des appuis aux fenêtres sont nécessaires (afin de s'intégrer au style architectural, ceux-ci devront être discrets et ne pas dépasser la largeur de la fenêtre;

- Tous les éléments de l'agrandissement devront être de couleur "storm", compris les fenêtres, la nouvelle porte, les lattes, le porche et le mur intimité.

RESOLUTION N° 23-02-19

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on January 27, 2023:

Plan n°2: 840 Caledonia for "Modification of facades", subject to the following;

- Ensure that soffits are white throughout the building. There is a lack of consistency on the plans;

- The width of the aluminum clapboard must be demonstrated (same as existing or minimum 6") to maintain the architectural style;

- Ensure that the mortar color is the same as the existing one in order to have matching joints.

Plan n°4: 128 Morrison for "Modification of rear wall openings"; Subject to the following;

- Make sure that the panes are vertical (more in height than in width) for uniformity.

Plan n°5: 415 Leacross for "Change of roof shingles and exterior siding".

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on February 10, 2023:

Plan n°1: 30 Jasper for "Extension"; Subject to the following;

- Accentuate the transition from the top to the bottom for the extension;

- Window sills are required (to fit in with the architectural style, they should be unobtrusive and not exceed the width of the window);

- All elements of the addition must be storm colored, including the windows, new door, battens, porch and privacy wall.

Plan n° 2 : 336 Ellerton pour « Nouveaux revêtements sur deux façades + remplacement des portes et fenêtres »; sous les réserves suivantes;

- Plutôt que l'aluminium, pour une meilleure intégration au style architectural du bâtiment, prévoir un revêtement de bois installé à la verticale;

- La coloration est à revoir, afin d'avoir un ton sur ton qui s'agencera avec le crépi pâle existant. Il faut réduire le contraste de coloration;

- Prévoir une subdivision 50/50 dans la fenêtre au 2e étage en façade.

Plan n° 3 : 524 Chester pour « Agrandissement »; sous la réserve suivante;

- Prévoir la couleur « gris orageux ».

Plan n° 4 : 240 Chester pour « Modification de la façade avant ».

Plan n° 11 : 592 Berwick pour « Agrandissement au-dessus du garage »; sous la réserve suivante;

-Le coulis proposé doit être le même que le coulis existant.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 10 février 2023 :

Plan n°9 : 336 Strathcona pour « Changement de couleur des gouttières, fascia et soffites »; non favorable selon les motifs suivants;

- La couleur proposée « sable-sablon » est refusée, car elle va assombrir les façades du bâtiment;

-La coloration pour les soffites, le fascia et les gouttières doivent s'agencer avec la coloration des fenêtres.

-Plan n°10 : 417 Berwick pour « Modification au PIIA accepté: Fenêtres en arrière/latérales »; non favorable selon les motifs suivants;

- La proposition révisée a beaucoup trop d'ouvertures et celles-ci sont jugées trop hautes;

- Les proportions ne sont pas recevables;

- Il est requis de conserver le PIIA initialement approuvé.

Plan n°12 : 2300 Seneca pour « Ajout de cadrage blanc autour des fenêtres et porte de garage »; non favorable selon les motifs suivants;

Plan n°2: 336 Ellerton for "New siding on two facades + replacement of doors and windows"; Subject to the following;

- Rather than aluminum, for better integration with the architectural style of the building, consider vertically installed wood siding;

- The coloring should be reviewed to match the existing light color. The contrast in color should be reduced;

- Provide a 50/50 subdivision in the 2nd floor window at the front.

Plan n°3: 524 Chester for "Extension"; Subject to the following;

- Color to be "stormy gray".

Plan n°4: 240 Chester for "Modification of the front facade".

Plan n°11: 592 Berwick for "Extension above the garage"; Subject to the following;

-The proposed grout must be the same as the existing grout.

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on February 10, 2023:

Plan n°9: 336 Strathcona "Color change of gutters, fascia and soffits"; not favorable due to the following;

- The proposed color "sable-sablon" is rejected as it will darken the building facades;

- The coloring for the soffits, fascia and gutters must match the coloring of the windows.

Plan n°10: 417 Berwick "Accepted PIIA modification: Rear/Side Windows"; not favorable due to the following;

- The revised proposal has too many openings and these are considered too high;

- The proportions are not acceptable;

- The originally approved PIIA is required to be maintained.

Plan n°12: 2300 Seneca "Adding white framing around windows and garage doors"; not favorable due to the following;

- La proposition en plastika ne respecte pas le style architectural de la maison.

Plan n°13 : 152 Vivian pour « Modification au PIIA accepté »; non favorable selon les motifs suivants;

- Garder la proposition initialement acceptée;

- Aucun perron en bois-traité, préserver le matériau de béton tel qu'approuvé;

- Les garde-corps ne doivent pas être en verre. Il faut maintenir la volumétrie et les colombages tel qu'avant;

- Il n'est pas souhaitable de voir les sonotubes sous le perron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 24. Adoption du Règlement no 1441-8 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse ainsi que du Règlement no 1444-2 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1444 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse**

RÉSOLUTION N° 23-02-20

Objet : Adoption du Règlement n° 1441-8 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse ainsi que du Règlement n° 1444-2 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1444 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1441-8 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse ainsi que le Règlement n° 1444-2 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1444 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse ont été déposés et ont été précédés d'un avis de motion donné le 24 janvier 2023;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1441-8 modifiant le Règlement de zonage Règlement n° 1441 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse ainsi que le Règlement n° 1444-2 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1444 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-The plastika proposal does not respect the architectural style of the house.

Plan n°13: 152 Vivian "Modification to the accepted PIIA"; not favorable due to the following;

- Keep the originally accepted proposal;

-No treated wood stoop, preserve concrete material as approved;

- No glass railings. Maintain the massing and studs as before;

- It is not desirable to have sonotubes under the stoop.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 23-02-20

Subject: Adoption of By-law No. 1441-8 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the cost of using the public property for the establishment of an outdoor café and of By-law No. 1444-2 to amend permits and certificates By-law No. 1444 with respect to the cost of using the public property for the establishment of an outdoor café

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1441-8 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the cost of using the public property for the establishment of an outdoor café and By-law No. 1444-2 to amend permits and certificates By-law No. 1444 with respect to the cost of using the public property for the establishment of an outdoor café have been filed and were preceded by a notice of motion given on January 24, 2023;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt By-law No. 1441-8 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the cost of using the public property for the establishment of an outdoor café and By-law No. 1444-2 to amend permits and certificates By-law No. 1444 with respect to the cost of using the public property for the establishment of an outdoor café.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Adoption du Règlement no 1384-44 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

RÉSOLUTION N° 23-02-21

Objet : Adoption du Règlement no 1384-44 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1384-44 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 24 janvier 2023;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1384-44 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-02-21

Subject: Adoption of By-law No. 1384-44 to amend Traffic and parking By-law No.1384 with respect to traffic signs

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1384-44 to amend Traffic and parking By-law No.1384 with respect to traffic signs was preceded by a filing and a notice of motion given on January 24, 2023;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt B y-law No. 1384-44 to amend Traffic and parking By-law No.1384 with respect to traffic signs.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 23-02-22

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2023 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2023 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-02-22

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the February 23, 2023, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the February 23, 2023, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Affaires diverses

Aucun sujet n'est traité.

28. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 21 h 02, il répond aux questions de 8 citoyens et la période de questions se termine à 21 h 42.

29. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 23-02-23

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 23-02-23

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To close meeting at 21:43.

CARRIED UNANIMOUSLY

La greffière adjointe,

(signé Magali Lechasseur)

Magali Lechasseur